

**PROJET DE DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à 19 heures, le dix-sept du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 11 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Angèle BAZIN, Maire

Présents : BAZIN Angèle, RÉA Evelyne, SALA PILET Patricia, DUPORT Vincent, BOSSUET Corinne, OGER Quentin, POITEVIN Josiane, SALMON Hélène, CANDALON Aurélie, PICHON Philippe, DUCHÊNE Blandine, PINTAPARIS Valérie, BRÉMENT Franck, TEXIER Pascale

Absents excusés : CHOCHOY Jean-Michel ayant donné pouvoir à BAZIN Angèle, ELINGUEL Bruno, ayant donné pouvoir à RÉA Evelyne, ELINGUEL Muguette ayant donné pouvoir à CANDALON Aurélie, FAISSEAU Charly ayant donné pouvoir à DUPORT Vincent, SENGELIN Marie ayant donné pouvoir à BRÉMENT Franck,

Secrétaire de séance : SALMON Hélène

1 – Approbation du PV de la réunion du Conseil municipal du 24 mars 2025

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025.

2 – Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et modification du tableau des effectifs

Madame Corinne BARITEAU va faire valoir ses droits à la retraite. Afin de pourvoir à son remplacement et de permettre à l'agent recruté de travailler en binôme avec elle avant son départ, il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs en créant un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025. Le poste de Mme BARITEAU sera clos au 31 décembre 2025, date effective de son départ en retraite.

Le nouveau tableau des effectifs serait le suivant à compter du 1^{er} juin 2025

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	Postes Vacants
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35/35e	2	2	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35/35e	1	1	0
Adjoint administratif	C	35/35e	1	1	0
Adjoint administratif	C	28/35e	1	1	0
SECTEUR TECHNIQUE					
Agent de maîtrise	C	35/35e	1	1	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35/35e	2	2	0
Adjoints techniques	C	35/35e	5	4	1
SECTEUR SOCIAL					
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	35/35e	1	1	0
SECTEUR POLICE					
Garde Champêtre chef	C	35/35e	1	1	0
TOTAL			15	14	1

Madame la Maire précise que suite à l'offre d'emploi, une candidate ayant ce grade a été retenue. Arrivant de région parisienne, elle a une expérience importante sur un poste similaire, condition indispensable pour ce recrutement. Monsieur BREMENT questionne sur la durée de travail en doublon entre les deux secrétaires pour le tuilage du poste. Madame BARITEAU partira en congés en juillet, elles travailleront un mois ensemble mais le reste de l'équipe administrative connaissant bien les dossiers, la nouvelle secrétaire sera épaulée. De plus, Madame BARITEAU restera joignable si nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

3 – Convention avec la Société Atlantic Animal Services.

Madame la Maire expose que, en application des dispositions des articles L.211-21 à L.211-26 du code rural et de la pêche maritime relatives aux animaux dangereux et/ou divagants, il est fait obligation à la Commune de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la prise en charge rapide de ces animaux.

La Commune, en l'absence du garde champêtre, et plus particulièrement les soirs, week-ends et jours fériés a recours depuis 2022 à la Société Atlantic Animal Services, 18 rue de l'Acadie à Royan (17200). Cette société, auparavant en auto-entreprise, vient de changer ses statuts conformément à la dernière loi de finances et, est maintenant soumise à TVA. Il convient de prendre un avenant pour acter la hausse de 20% des tarifs au vu du coût de la TVA. La convention initiale prenant fin en octobre, la Société Atlantic Animal Services propose de signer une nouvelle convention selon le projet ci-joint dont les modalités seraient les suivantes :

- ✓ Durée fixée à un an renouvelable tacitement 2 fois (soit jusqu'en avril 2028)
- ✓ Facturation après chaque intervention selon les tarifs suivants :
 - En journée (7 h à 20 h du lundi au vendredi) : 60 € H.T.
 - Week-end et jours fériés : 70 € H.T.
 - Nuit (20 h / 7 h) : 75 € H.T.
 - Capture échouée : 40 € H.T. au titre des frais de déplacement
- ✓ Révision des tarifs chaque année en accord entre les deux parties

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la convention avec la Société Atlantic Animal Services ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

3 – Modification du tarif de frais de conduite d'animaux

Madame la Maire rappelle que par délibération 2024DEC02 du 11 décembre 2024 concernant les tarifs municipaux 2025, les frais de conduite d'animaux ont été fixés à 80 euros. Or, l'ajout de 20% de TVA pour la Société Atlantic Animal Services, transfère une partie des interventions aux frais de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réévaluer le tarif des frais de conduite d'animaux à 90 euros. Ce tarif sera applicable à compter du 18 avril 2025.

Décisions prises par la Maire dans le cadre de ses délégations

En application de l'article L.2122-3 DU CGCT, la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Date	Objet	Montant
11/04/2025	Réfrigérateur Salle des Fêtes	579,00 €
11/04/2025	Armoire chauffante défibrillateur	319,20 €
11/04/2025	Housses sièges camion Ford	381,53 €

Total 1 279,73 €

Questions diverses :

Madame la Maire annonce que la subvention DETR pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires a été accordée à la Commune pour un montant 168 250.00 € soit 25% du projet. Avec celle de 192 112.27 € du Fond vert déjà acquise, nous arrivons à 49 % du projet de financé pour le moment. D'autres décisions de subventionnement sont encore en attente.

E. RÉA revient sur la journée « bilan de santé hors les murs » du 14 mars dernier. Les services de santé ont fait un retour avec un bilan très positif sur la fréquentation et précisant que cette journée avait permis de détecter des pathologies sur la plupart des patients accueillis.

V. DUPORT informe que le city parc sera inauguré le 17 mai 2025 à 10 heures. Des animations seront prévues l'après-midi. Les jeunes du CMJ sont en train de finaliser les invitations.

P. PICHON annonce qu'une chasse aux œufs est organisée dimanche 20 avril au parc des Fontaines. La publicité a été faite uniquement auprès de l'école afin qu'elle puisse bénéficier en majorité aux enfants de la Commune.

P. TEXIER questionne sur les distributeurs de sacs à déjections canines qu'elle a vus sur la Commune et demande combien il en existe. E. RÉA répond que six ont été installés sur différents lieux, place Verdun, Place Edmond BESSON, place de Chatressac, Rue du Porche, port de Chaillevette et rue du Bois des Claunes. Ils sont alimentés en sacs chaque semaine.

P. SALA-PILET informe que pour le dernier jour d'école avant les vacances de printemps, l'Association des Parents d'Elèves organise la « boum du carnaval » à partir de 16 heures¹⁵ à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 40.

Bon pour affichage